



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Cinquante-neuvième session
Genève, 5-7 septembre 2011
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Les dépenses totales engagées par la CNUCED au titre des activités de coopération technique ont légèrement augmenté pour s'établir à 39,2 millions de dollars en 2010. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 30,7 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'année précédente. Les contributions des pays en développement ont représenté 31 % des contributions totales à ces fonds, niveau presque inchangé par rapport à 2009. Les dépenses pour les projets interrégionaux ont représenté 46,5 % du montant total des activités réalisées, et les dépenses consacrées à des projets de pays 39 %. La part de dépenses consacrée à l'aide aux pays les moins avancés (PMA) dans les dépenses totales a reculé à 34 %, contre 41 % l'année précédente. Le système douanier automatisé (programme SYDONIA) est resté l'activité d'assistance technique la plus importante de la CNUCED, suivi du système de gestion et d'analyse de la dette (programme SYGADE). Ces deux programmes représentent 47 % des activités de coopération technique réalisées par la CNUCED. Des mesures visant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord d'Accra et des décisions du Conseil du commerce et du développement ont encore été prises pour donner plus d'impact aux activités opérationnelles de la CNUCED. Les activités menées pour renforcer la cohérence à l'échelle du système se sont poursuivies. En 2010, la CNUCED a reçu environ 900 000 dollars de la part de mécanismes de financement (fonds d'affectation spéciale multidonateurs et fonds «Une ONU») au niveau des pays. La CNUCED a continué de coordonner le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS). Aujourd'hui actif dans 28 pays, dont les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» et les pays ayant adopté le processus «Unis dans l'action» pour d'élaboration de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ce Groupe exécute des programmes communs.

Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen des activités de coopération technique de la CNUCED en 2010.

2. Il sera aussi présenté au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme pour son examen des activités de coopération technique de la CNUCED, en application notamment du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et des décisions 495 (LV), 498 (LVI) et 504 (LVII) de septembre 2008, de septembre 2009 et de septembre 2010, respectivement. Le paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et les décisions du Conseil précitées recommandent une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique. Le Groupe de travail s'acquitte de cette tâche en conformité aussi avec le nouveau mandat qui lui a été fixé: examiner les activités d'assistance technique de la CNUCED en vue, entre autres, d'améliorer leur efficacité, de renforcer la transparence, de partager les expériences réussies et d'aller à la rencontre des destinataires potentiels.

3. La portée et l'orientation des activités de coopération technique de la CNUCED ont continué d'être influencées, en 2010, par la stratégie à deux niveaux mise en place en 2005 dans le cadre de la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies. Ainsi, la fourniture de services d'assistance technique s'est poursuivie selon les modalités habituelles; cependant que la CNUCED s'attachait également à fournir des services d'appui au niveau des pays, dans le cadre de la réforme des Nations Unies et de la stratégie «Une ONU». Bien que la CNUCED soit une institution non résidente, les efforts qu'elle a déployés pour contribuer à ce processus ont été couronnés de succès grâce au rôle qu'elle a joué, défendant auprès du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) la nécessité d'intégrer effectivement les institutions non résidentes dans les plans d'assistance des Nations Unies au niveau des pays. Le présent rapport contient aussi des informations sur les activités menées en 2010 dans le cadre du processus «Unis dans l'action». En 2010, la CNUCED a continué de diriger le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du CCS et a mis tout en œuvre pour que ces deux domaines figurent en bonne place dans les PNUAD au niveau des pays. Des efforts particuliers ont été déployés pour veiller à la cohérence des programmes communs de coopération technique liés au commerce réalisés par le Groupe interinstitutions au niveau des pays, afin de mobiliser avec le maximum d'efficacité le savoir-faire des Nations Unies dans ce domaine et de tirer avantage des fonds d'affectation spéciale multidonateurs mis en place dans un certain nombre de pays où le Groupe est actif.

I. Sources de financement de la coopération technique de la CNUCED

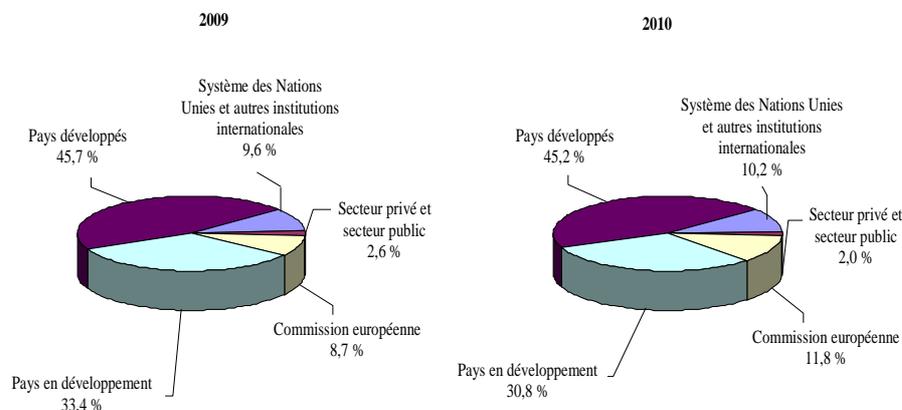
4. Comme les années précédentes, les activités de coopération technique de la CNUCED ont continué d'être financées par trois sources principales: les fonds d'affectation spéciale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le budget-programme de l'ONU. De plus, pour la troisième année consécutive, la CNUCED a pu obtenir des fonds auprès des fonds pilotes «Une ONU» et auprès d'autres initiatives du processus «Unis dans l'action».

A. Contributions aux fonds d'affectation spéciale

Graphique 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2009-2010

(En pourcentage du total)



5. Les fonds d'affectation spéciale sont alimentés par les contributions volontaires des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des fondations (voir le graphique 1). Plus de 100 donateurs bilatéraux et de nombreuses organisations multilatérales et autres contribuent aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. En 2010, ces contributions se sont élevées à 30,7 millions de dollars, soit une progression d'environ 3 %, en valeur nominale, par rapport à l'année précédente. Cette augmentation a été enregistrée malgré la crise financière qui a pesé sur les budgets d'aide publique au développement de la plupart des donateurs en 2010 et tient compte du glissement du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (10 % de dépréciation en moyenne durant l'année 2010).

6. En 2010, les pays développés ont versé des contributions d'un montant de 13,9 millions de dollars, en légère hausse par rapport à 2009. Les pays développés sont une importante source de financement des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, auxquels ils ont contribué à hauteur de 45,2 % en 2010. Les 15 premiers pays contributeurs à ces fonds pendant la période de quatre ans allant de 2007 à 2010 sont les suivants, par ordre de grandeur des contributions cumulées: Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Suède, Espagne, Finlande, Allemagne, Pays-Bas, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Luxembourg, Canada, Autriche et Italie. Les contributions des principaux donateurs servent principalement à financer des projets d'assistance interrégionaux dans les domaines de la gestion de la dette, du renforcement des capacités concernant les accords internationaux d'investissement, des rapports sur l'investissement dans le monde, des politiques de concurrence, des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'élaboration des politiques commerciales, du Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA, des projets nationaux et régionaux SYDONIA, de l'Institut virtuel, du programme TrainForTrade et des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

7. Les contributions des pays en développement aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont légèrement reculé, passant d'environ 10 millions de dollars en 2009 à 9,5 millions de dollars en 2010. Elles ont représenté 30,8 % des contributions totales à ces fonds. La presque totalité des contributions des pays en développement sont allouées à des

activités réalisées dans le pays même et financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales, essentiellement pour appuyer la mise en œuvre des programmes SYDONIA et SYGADE. En examinant ces chiffres, il convient de se rappeler que le montant moyen des dépenses au titre des projets SYDONIA et SYGADE est supérieur à celui des autres projets réalisés par la CNUCED et que ces deux programmes représentent ensemble plus de 45 % des dépenses totales annuelles de coopération technique de la CNUCED.

8. Parmi les donateurs multilatéraux, la Commission européenne reste le premier contributeur aux activités opérationnelles de la CNUCED. Après le fort repli de 2009, la contribution de la Commission européenne est remontée à 3,6 millions de dollars en 2010, soit près de 12 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. Cette contribution a servi à financer un projet TrainForTrade en Angola, deux projets régionaux SYDONIA en Afrique centrale et dans les Caraïbes, un projet SYDONIA en Palestine et un projet multi-institutions sur les produits de base agricoles en faveur du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

B. Dépenses

9. Les dépenses totales financées à l'aide des quatre sources précitées ont légèrement augmenté, passant de 38,8 millions de dollars en 2009 à 39,2 millions de dollars en 2010. Les fonds d'affectation spéciale demeurent la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED; en 2010, ils ont permis de financer 91,2 % des dépenses totales effectuées au titre des activités opérationnelles de la CNUCED (voir le tableau 1 et le graphique 2).

C. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

10. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources destinées à la coopération technique sont inscrites au chapitre 22 (Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU) et au chapitre 34 (Compte pour le développement), respectivement.

11. Depuis son établissement par l'Assemblée générale, il y a onze ans, le Compte pour le développement a pris une importance accrue en tant que programme de financement des projets de renforcement des capacités du Secrétariat des Nations Unies, dont 10 entités exécutent des projets, à savoir le Département des affaires économiques et sociales, les cinq commissions régionales, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). Le Compte pour le développement fournit aux programmes du Secrétariat qui travaillent dans le domaine économique et social les crédits supplémentaires dont ils ont besoin pour mener à bien leurs initiatives dans une période où les ressources extrabudgétaires ont considérablement diminué.

12. Les projets sont exécutés par «tranches» d'une durée d'environ trois à quatre ans chacune. Ce sont les projets de la septième tranche qui sont actuellement en cours d'exécution, et les propositions présentées au titre de la huitième tranche ont été soumises. L'enveloppe financière du Compte pour le développement a augmenté progressivement, la huitième tranche s'élevant à 23,6 millions de dollars, soit près du double du montant disponible au moment de l'établissement du Compte. Les soldes résiduels des tranches précédentes sont redistribués régulièrement sous la forme d'allocations supplémentaires. C'est ce qui s'est produit récemment lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'allouer au Compte pour le développement un montant de 12,5 millions de dollars

pour l'exercice biennal 2010-2011. La CNUCED a pu obtenir quelque 18 % du montant total des ressources allouées au titre de chaque tranche.

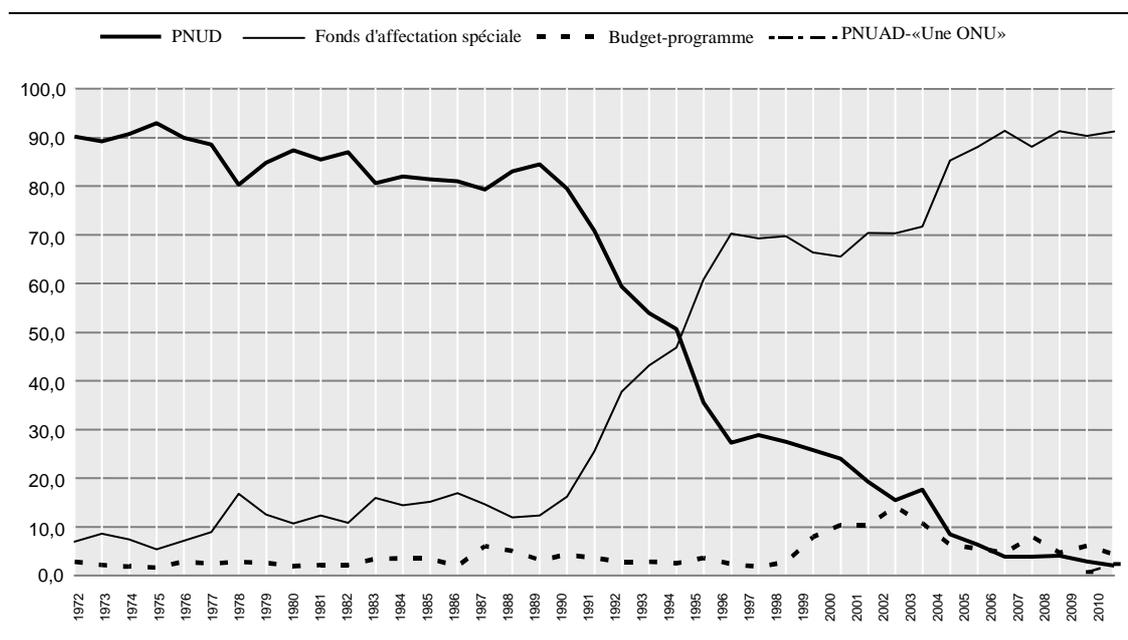
Tableau 1
Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED et sources de financement, 2006-2010

(En millions de dollars et en pourcentage)

				2010		Variation par rapport à l'année précédente (en pourcentage)
	2007	2008	2009	Montant	Pourcentage du total	
Fonds d'affectation spéciale	27,8	34,9	35,0	35,8	91,2	2,7
Programme des Nations Unies pour le développement	1,2	1,6	1,1	0,8	2,1	-26,9
PNUAD et «Une ONU»	-	-	0,3	0,9	2,4	236,5
Budget ordinaire et Compte pour le développement	2,5	1,8	2,4	1,7	4,3	-28,5
Total	31,5	38,3	38,8	39,2	100	

Graphique 2
Évolution du financement de la coopération technique de la CNUCED, par source de financement, 1972-2010

(En pourcentage du total des dépenses relatives aux projets)



13. La gestion du Compte pour le développement est encadrée par les résolutions de l'Assemblée générale qui suit l'exécution des projets et demande au Secrétaire général de lui en rendre compte chaque année.

14. La procédure d'approbation des projets est novatrice s'agissant du budget ordinaire de l'Organisation. Les propositions sont en concurrence les unes avec les autres pour ce qui

est du respect des critères établis par l'Assemblée générale et de l'efficacité dans la réalisation des objectifs prévus. Un groupe directeur du Comité exécutif des affaires économiques et sociales (EC-ESA) participe collectivement à la sélection et au suivi des projets. En 2010, les dépenses totales de la CNUCED au titre de la coopération technique imputées sur le budget-programme ordinaire se sont élevées à 1,7 million de dollars, ce qui représente 4,3 % du montant total des dépenses et une baisse de 28,5 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique principalement par le fait que cinq projets de la sixième tranche sont en voie d'achèvement et devraient en principe se terminer en décembre 2011, et que des projets de la septième tranche n'ont commencé qu'au deuxième semestre de 2010.

15. Les cinq projets de la CNUCED approuvés au titre de la septième tranche du Compte pour le développement (exercice biennal 2010-2011) et représentant un budget total d'environ 3 millions de dollars, ont commencé au second semestre 2010 ou au début de janvier 2011 pour une période d'exécution de trois ans. Ils portent respectivement sur les politiques de concurrence, le commerce des services, l'intégration des questions de parité dans les politiques commerciales, la gestion de la dette et la prise en compte des questions commerciales dans les PNUAD. Ce dernier projet est exécuté par la CNUCED, en collaboration avec d'autres institutions membres du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives.

Tableau 2

Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2006-2010^a

(En milliers de dollars)

	2007	2008	2009	2010
Pays développés ^b	21 273	15 659	13 658	13 883
Pays en développement et pays en transition ^c	7 656	8 580	9 967	9 453
Commission européenne	5 330	5 179	2 596	3 628
Système des Nations Unies et autres institutions internationales ^d	1 913	3 644	2 856	3 150
Secteur privé et secteur public	678	781	781	624
Total	36 851	33 844	29 858	30 739

^a Non compris les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts reçues par l'intermédiaire du PNUD.

^b Non compris les contributions au Programme des experts associés.

^c La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même, et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

^d Détails au tableau 9 de l'annexe statistique (TD/B/WP/232/Add.2).

16. En 2010, la CNUCED a reçu des crédits supplémentaires au titre de la septième tranche. Dans le cadre de l'allocation supplémentaire de 12,5 millions de dollars, elle a obtenu un montant total de 2,1 millions de dollars pour le financement de cinq projets dans les domaines suivants: a) négociations sur la facilitation du commerce; b) appui à l'analyse des politiques dans les établissements universitaires de pays en développement; c) stratégies au titre du programme BioTrade; d) renforcement des possibilités d'accès aux marchés en faveur des PMA; et e) intégration des questions liées au commerce dans les PNUAD. De l'allocation supplémentaire de 4 millions de dollars, la CNUCED a obtenu un montant total de 700 000 dollars pour financer deux projets sur a) le développement d'un système mondial de suivi des politiques nationales d'investissement et sur b) le renforcement des

capacités des pays en développement sans littoral d'attirer des IED pour développer leurs capacités productives. Les sept projets mentionnés ci-dessus devraient commencer en 2011.

17. Huit propositions de projet présentées la CNUCED au titre de la huitième tranche du Compte pour le développement (exercice biennal 2012-2013) ont été approuvées par le Comité directeur du Compte pour présentation à l'Assemblée générale. Elles représentent un budget total de 5 millions de dollars, et leur exécution débutera en 2012.

18. En plus du Compte pour le développement, le Programme ordinaire de coopération technique dispose de ressources au titre du chapitre 22 qui sont destinées aux services consultatifs et à la formation. Les dépenses effectuées au titre de ce chapitre du budget ont reculé d'environ 40 % en 2010, surtout en raison d'une baisse des dépenses dans le domaine des services consultatifs. La composante formation du programme a servi principalement à financer des activités de formation consacrées aux grands problèmes économiques internationaux, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence. En 2010, deux cours de ce type ont été organisés au niveau régional: un à Bakou (Azerbaïdjan) pour les pays en transition (19 juillet-6 août) et un à Beyrouth (Liban) pour la région de l'Asie occidentale (18 octobre-5 novembre). Six cours de brève durée sur des grands problèmes économiques internationaux ont également été organisés à l'intention du personnel des missions permanentes à Genève.

D. Projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement

19. Les dépenses pour les projets financés par le PNUD ont représenté, en 2010, 2,1 % du montant total des projets exécutés et se sont élevées à environ 800 000 dollars, en baisse de 27 % par rapport à l'année précédente. Ces montants ont servi essentiellement à financer l'exécution d'un projet de pays au titre du programme SYDONIA en Afghanistan et d'un projet de pays au titre du programme SYGADE au Bangladesh.

Tableau 3

Dépenses relatives aux projets par groupe d'activités, 2010

(En milliers de dollars)

Groupe d'activités	Fonds d'affectation spéciale			PNUAD et Une ONU	Budget-programme et Compte pour le développement	Total	
	PNUD					Montant	Pourcentage
<i>Groupe 1</i>							
Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale	2 520	–	–	217	2 737	7,0	
<i>Groupe 2</i>							
Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information	246	45	–	97	387	1,0	
<i>Groupe 3</i>							
Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté	1 140	–	–	–	1 140	2,9	
<i>Groupe 4</i>							
Politique de la concurrence et protection des consommateurs	1 205	–	–	27	1 231	3,1	
<i>Groupe 5</i>							
Commerce, environnement et développement	983	–	–	–	983	2,5	

Groupe d'activités	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	PNUAD et Une ONU	Budget- programme et Compte pour le développement	Total	
					Montant	Pourcentage
<i>Groupe 6</i>						
IED: tendances et problématiques	359	–	–	110	470	1,2
<i>Groupe 7</i>						
Politiques en matière d'investissement	2 091	–	–	–	2 091	5,3
<i>Groupe 8</i>						
Facilitation de l'investissement	763	23	–	–	785	2,0
<i>Groupe 9</i>						
Développement des entreprises	1 179	–	393	244	1 816	4,6
<i>Groupe 10</i>						
Mondialisation et stratégies de développement	700	–	–	53	753	1,9
<i>Groupe 11</i>						
Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement	4 664	74	–	–	4 738	12,1
<i>Groupe 12</i>						
Facilitation du transport et du commerce	14 754	303	–	–	15 058	38,4
<i>Groupe 13</i>						
TIC: politiques et applications au service du développement	264	57	–	–	321	0,8
<i>Groupe 14</i>						
Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions	2 415	–	–	–	2 415	6,2
<i>Groupe 15</i>						
Science, technologie et innovation	225	-2	–	134	356	0,9
<i>Groupe 16</i>						
Capacités productives dans les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	862	–	–	30	892	2,3
<i>Groupe 17</i>						
Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé	364	314	–	–	678	1,7
<i>Groupe 18</i>						
Direction exécutive et gestion et services d'appui	1 036	–	537	776	2 348	6,0
Total	35 768	813	930	1 687	39 198	100,0

20. Par suite de la signature d'un mémorandum d'accord entre la CNUCED et le PNUD en mars 2009, les deux institutions ont renforcé leur collaboration. Une feuille de route des activités communes du PNUD et de la CNUCED pour 2010-2012 a été établie sur la base de ce mémorandum d'accord. Elle énumère les activités que la CNUCED et le PNUD

entreprendront en coordination aux niveaux mondial et régional dans les domaines mentionnés dans le mémorandum d'accord. Cette feuille de route est un document de travail qui sera adapté à mesure que de nouvelles initiatives voient le jour. L'une des questions centrales est le rôle joué par les processus de développement des capacités productives que le PNUD et la CNUCED, en coopération avec les institutions du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, s'efforcent de faire mieux connaître.

21. Un autre aspect des activités communes du PNUD et de la CNUCED touche à la coordination des questions concernant les PMA, eu égard notamment au Cadre intégré renforcé: la complémentarité des travaux analytiques de la CNUCED et du PNUD sur les questions et les politiques de développement des PMA sera renforcée. Parmi les domaines où des actions et des projets communs sont envisagés, on peut citer: a) les questions commerciales et l'assistance liée au commerce; b) la parité et le commerce; c) les politiques de développement des petites et moyennes entreprises (PME) et du secteur privé; d) les produits de base; e) le commerce, l'environnement et la biodiversité; et f) le financement du développement. La coopération sera également renforcée sur des questions intéressant les deux partenaires, telles que la coopération Sud-Sud et la diffusion des compétences spécialisées de la CNUCED et de ses rapports et publications phares. Il s'agit en effet d'améliorer la diffusion des messages clés de la CNUCED en multipliant les contacts avec les bureaux du PNUD sur le terrain.

22. Le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives joue un rôle de plus en plus important dans les relations de travail entre le PNUD et la CNUCED, auxquels il fournit de nombreuses occasions d'associer leurs efforts et de profiter de la présence du PNUD sur le terrain.

E. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et fonds «Une ONU»

23. Les nouveaux mécanismes de financement (décrits dans le rapport de l'an dernier (TD/B/WP/222, par. 44 à 52)), qui ont été spécialement conçus pour financer les opérations interinstitutions, sont accessibles au niveau des pays pour financer des programmes communs. En 2010, la CNUCED a reçu les contributions ci-après. La CNUCED exécute, dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, un programme commun avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Centre du commerce international (CCI), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en vue d'aider le Bhoutan à formuler un cadre directeur pour le développement du secteur privé. Ce programme commun, exécuté selon le processus «Unis dans l'action», est financé par un fonds d'affectation spéciale multidonateurs dénommé «fonds de pays Nations Unies-Bhoutan». En 2010, la CNUCED a obtenu de ce fonds une allocation de 20 000 dollars pour réaliser des activités dans les domaines de la politique de concurrence et de la promotion de l'investissement.

24. Au Cap-Vert, pays pilote de l'initiative «Une ONU», la CNUCED dirige le programme commun «Intégration du Cap-Vert dans l'économie mondiale». Les activités sont menées dans le cadre du Groupe interstitutions sur le commerce et les capacités productives et sont financées par un fonds d'affectation spéciale multidonateurs appelé «fonds de transition du Cap-Vert». En 2010, la CNUCED a reçu au titre de ce fonds une allocation de 130 000 dollars pour mener des activités centrées sur la période postérieure à l'accession à l'OMC (avec le CCI et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)), le développement des PME (avec le CCI) et la promotion de l'investissement (avec l'ONUDI).

25. Au Mozambique, autre pays pilote de l'initiative «Une ONU», la CNUCED participe au programme commun intitulé «Renforcement des capacités pour la formulation et l'administration de politiques commerciales efficaces». Ce programme est réalisé dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, avec la participation du PNUD, de l'ONUDI, du CCI, de l'OIT et de la FAO. En 2010, la CNUCED a obtenu une allocation de 120 000 dollars au titre du fonds d'affectation spéciale multidonateurs «Une ONU-fonds Mozambique». Les activités de la CNUCED, menées en coordination avec le Cadre intégré renforcé, ont consisté à renforcer la gestion et l'harmonisation de la politique commerciale.

26. Au Panama, la CNUCED participe au projet commun «Améliorer la répartition des revenus en favorisant l'augmentation des revenus du travail», mis en oeuvre dans le cadre du processus «Unis dans l'action». Ce projet, exécuté dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, en coordination avec le PNUD, l'ONUDI et la FAO, est financé par le fonds multidonateurs pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En 2010, la CNUCED a reçu une allocation de 291 500 dollars au titre de ce fonds pour réaliser des activités dans le domaine du développement des entreprises.

27. Au Rwanda, pays pilote de l'initiative «Une ONU», la CNUCED participe au projet commun intitulé «Renforcement des capacités institutionnelles en vue d'améliorer l'environnement commercial», qui est réalisé dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les activités productives, avec la coopération de l'ONUDI. Le pays reçoit l'appui financier du fonds d'affectation spéciale multidonateurs «Une ONU pour le Rwanda». En 2010, la CNUCED a obtenu 120 000 dollars au titre de ce fonds pour financer des activités dans les domaines de la concurrence et de la promotion de l'investissement.

28. Au Viet Nam, autre pays pilote de l'initiative «Une ONU», la CNUCED participe au projet commun «Production et commerce verts aux fins de la multiplication des possibilités de revenu et d'emploi pour les zones rurales», qui est exécuté dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, avec l'appui de la FAO, de l'OIT, du CCI et de l'ONUDI. Le projet commun est financé par le fonds pour la réalisation des OMD. En 2010, la CNUCED a reçu 200 090 dollars au titre de ce fonds pour réaliser des activités dans le domaine du développement des entreprises.

F. Financement des experts associés

29. Certains donateurs participent également au financement du programme des experts associés de la CNUCED, qui relève du programme des experts associés des Nations Unies. En 2010, l'Allemagne, la France, l'Italie et la Norvège ont contribué au financement de six postes d'expert associé. L'Espagne a également financé un poste d'expert des questions relatives à la réforme «Une ONU» au service de la coopération technique.

II. Répartition des ressources de la coopération technique

A. Structure des projets de coopération technique

30. La CNUCED continue de proposer ses activités de coopération technique sur la base de projets et de programmes interrégionaux, régionaux et de pays (voir les graphiques 3 et 4).

1. Projets interrégionaux

31. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont tous les pays en développement peuvent bénéficier. En 2010, les dépenses pour ces projets ont atteint 18,2 millions de dollars, soit 46,5 % de l'ensemble des dépenses. Il y avait, en 2010, 81 projets interrégionaux en cours d'exécution (hors projets au titre du programme d'experts associés et au titre du Compte pour le développement). Il convient néanmoins de noter que, parmi ces 81 projets, 24 seulement ont engagé des dépenses supérieures à 200 000 dollars. Principale source de financement des projets interrégionaux, les fonds d'affectation spéciale ont permis, en 2010, de couvrir 92 % des dépenses totales réalisées à ce titre. Les 8 % restants ont été financés au moyen du budget-programme ordinaire de l'ONU.

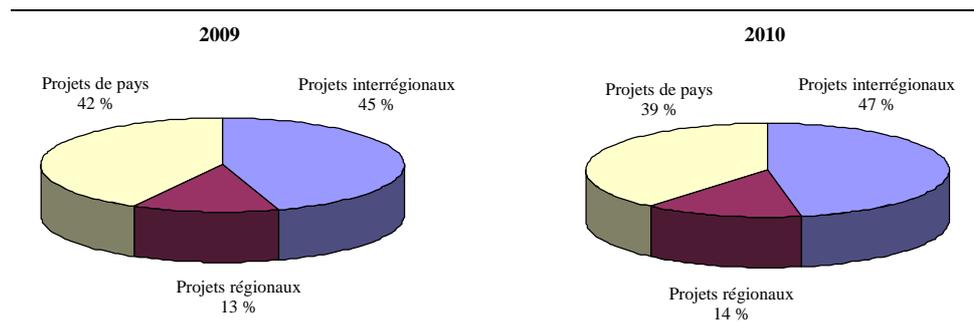
2. Projets régionaux

32. En 2010, les dépenses pour les projets régionaux se sont élevées à 5,7 millions de dollars – une hausse de près d'un million de dollars par rapport à l'année précédente – et ont représenté 14 % du total des dépenses. Parmi les principaux projets régionaux exécutés en 2010 figuraient deux projets sous-régionaux SYDONIA en Afrique, deux projets SYDONIA supplémentaires et un projet sur le droit et la politique de la concurrence pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et un projet d'appui SYDONIA pour la sous-région du Pacifique en Asie.

Graphique 3

Dépenses de coopération technique par catégorie de projet, 2009-2010

(En pourcentage des dépenses totales pour les projets)



3. Projets de pays

33. En volume, les projets de pays sont la deuxième grande catégorie d'activités de coopération technique de la CNUCED. En 2010, les dépenses totales pour ces projets ont atteint 15,3 millions de dollars, en baisse de 1 million de dollars par rapport à l'année précédente. Les projets de pays ont représenté 39 % des dépenses totales en 2010. La plupart de ces projets sont soit autofinancés, soit financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. Tous les projets financés par le PNUD sont des projets de pays, de même que les projets financés par les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et le fonds «Une ONU». La plupart des dépenses pour les projets de pays exécutés par la CNUCED servent à la modernisation et à la réforme des douanes (programme SYDONIA) et à la gestion de la dette (programme SYGADE).

34. En 2010, les dépenses pour les projets de pays ont augmenté de 1 million de dollars en Afrique, ont diminué dans les deux régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, et sont restées stables en Europe. En Afrique, la hausse s'explique par l'augmentation des dépenses pour les projets SYDONIA World en Jamahiriya arabe

libyenne et au Libéria, l'augmentation des dépenses faites dans le cadre du processus «Une ONU»/«Unis dans l'action» au Cap-Vert et la poursuite des dépenses au titre du projet TrainForTrade en Angola et du projet SYDONIA en Namibie. Les dépenses pour les projets de pays ont diminué en Asie et dans le Pacifique d'un million de dollars environ, principalement en raison d'une réduction importante du nombre de projets SYDONIA, qui sont achevés au Cambodge, en Jordanie, au Liban et au Népal. Elles ont également diminué d'un montant similaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, surtout parce que certains projets SYDONIA, en particulier à Porto Rico, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, au Belize et en Haïti, et le projet SYGADE en Argentine sont à présent, pour la plupart, quasiment achevés.

B. Répartition thématique et géographique

35. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont réparties en 17 groupes d'activités (voir les tableaux 3 et 4). La moitié d'entre elles relève de deux de ces groupes: le groupe 12 et le groupe 11. Les activités relevant du groupe 12 (facilitation du transport et du commerce) se sont montées à 15 millions de dollars et ont représenté 38 % des dépenses totales. Les projets de ce groupe assurent une assistance technique dans les domaines de la logistique commerciale et de l'autonomisation des douanes par le programme SYDONIA, qui est le premier programme de coopération technique de la CNUCED par sa taille, et représente 35 % des dépenses totales. Le deuxième programme relève du groupe 11 et fournit une assistance dans le domaine de la gestion de la dette par le programme SYGADE, qui représente 12 % des dépenses totales. Chacun des 15 groupes d'activités restants représente entre 1 % et 6 % des dépenses totales. Les montants alloués au titre des fonds d'affectation spéciale au financement des activités interdivisions et à la participation d'experts et d'acteurs de la société civile aux activités de la CNUCED ont été réunis dans le groupe 18.

Encadré 1

Relation entre projets nationaux, régionaux et interrégionaux: les travaux de la CNUCED sur la politique de concurrence, COMPAL et AFRICOMP

Les programmes nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux sont conçus pour apporter une assistance à des pays ou à des groupes de pays aux niveaux national, sous-régional, régional, interrégional ou mondial. Grâce à ces catégories, la CNUCED peut fournir l'assistance demandée à un pays ou à un groupe de pays et créer des synergies aux divers niveaux d'intervention.

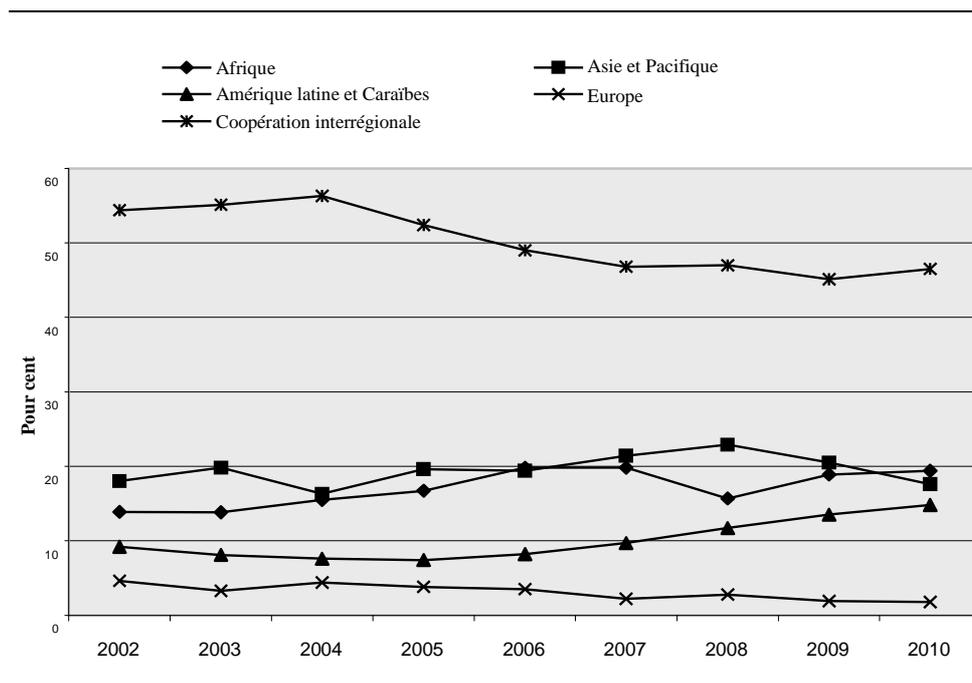
Les principaux objectifs des projets COMPAL et AFRICOMP sont les suivants: a) faciliter l'accès aux compétences et aux techniques optimales en matière de traitement des affaires de concurrence et évaluer l'impact de la politique de concurrence sur le développement; b) soutenir un développement institutionnel et un renforcement des compétences d'encadrement qui soient adaptés à la réalité et aux besoins de chaque pays ou région; c) identifier les meilleures pratiques, expériences et technologies pour l'application du droit et de la politique de la concurrence; d) identifier des mécanismes de coopération innovants permettant de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles au niveau international et faciliter la création de partenariats clefs aux niveaux national, sous-régional et régional; et e) établir un mécanisme régional d'apprentissage et de partage des connaissances pour sensibiliser les acteurs, mobiliser les parties prenantes, informer les décideurs et promouvoir les échanges et la coopération entre organismes chargés de la concurrence.

Des projets nationaux et des activités techniques régionales et/ou interrégionales menées dans le cadre du même programme auront des effets plus cohérents et plus durables dans une région et sur un continent que des projets nationaux isolés. Il est donc important que les projets de pays ne soient pas conçus et mis en œuvre séparément les uns des autres. S'ils peuvent certes être efficaces en soi, ils peuvent l'être encore davantage s'ils s'appuient sur les connaissances les plus récentes et les plus sérieuses venues d'autres régions du monde.

Graphique 4

Dépenses de coopération technique par région, 2002-2010

(En pourcentage du total annuel)



36. Les projets relevant du groupe 1 ont représenté 7 % des dépenses totales et assurent un appui dans les domaines ci-après: a) renforcement des capacités en matière de négociations commerciales et de formulation des politiques commerciales; b) adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); c) commerce des services pour le développement; et d) accès aux marchés, Système généralisé de préférences et divers autres aspects de la réglementation commerciale, y compris un appui pour les négociations en relation avec le Système global de préférences commerciales. Il convient de noter qu'un projet de pays intitulé «Stratégies et capacités d'adaptation au commerce et à la mondialisation en Inde», financé par le Royaume-Uni, a été à lui seul à l'origine de près de 50 % des dépenses pour ce groupe d'activités. Les projets exécutés au titre des groupes 7 et 8 sur les politiques en matière d'investissement et la facilitation de l'investissement représentent 7 % des dépenses totales, tout comme les projets relevant du groupe 14 sur la formation et le renforcement des capacités au niveau interdivisions. Le reste des activités de coopération technique de la CNUCED – soit 29 % des dépenses totales – est réparti entre les autres groupes, qui représentent chacun moins de 5 % des dépenses totales.

37. Les projets de pays en Afrique (qui se montent à un total de 7,6 millions de dollars) ont augmenté; la part de l'Afrique dans les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED a été de 19,3 %, contre 18,9 % en 2009. Les dépenses pour la région de l'Asie et

du Pacifique, qui se sont montées à 6,9 millions de dollars, ont baissé d'environ 15 %; la part de la région dans les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED s'est établie à 17,6 %, contre 20,5 % en 2009. Les dépenses pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont représenté 5,8 millions de dollars, ont légèrement augmenté par rapport à 2009; la part de la région dans les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED s'est élevée à 14,9 %, contre 13,5 % en 2009. En ce qui concerne l'Europe, cinq projets nationaux dont les dépenses représentent au total 690 000 dollars – un montant similaire à celui de l'année précédente – étaient en cours d'exécution. Il s'agit en particulier de projets SYDONIA en Géorgie et à Gibraltar.

38. Les données concernant la répartition géographique doivent être interprétées en tenant compte des informations fournies à la section A ci-dessus, en particulier des observations concernant les projets régionaux et les projets de pays. Il est important de noter que seules les dépenses concernant les projets régionaux et les projets de pays sont prises en compte pour calculer la part des régions. Autrement dit, seuls les projets exécutés au niveau des pays et au niveau des régions – qui représentent environ 53 % du total des dépenses – déterminent les parts des régions, les dépenses totales incluant aussi les activités interrégionales. Dans l'interprétation des parts des régions, il convient aussi de tenir compte du fait que la plupart des projets de pays sont soit autofinancés, soit financés au moyen de ressources mises à disposition par les donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale ou par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

39. La CNUCED continue d'accorder la priorité aux PMA. En 2010, les dépenses de coopération technique en faveur de ces pays ont atteint 13,3 millions de dollars, en baisse d'environ 3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Les dépenses ont diminué tant pour les projets de pays que pour les projets interrégionaux. En conséquence, en 2010, la part des PMA dans les dépenses totales s'est établie à 34 %. Cela s'explique en partie par les fluctuations du dollar, mais aussi par le fait qu'en 2010, les dépenses réalisées dans ces pays au titre de plusieurs projets SYDONIA et SYGADE ont diminué, certaines phases des projets arrivant à leur terme et de nouvelles opérations, fondées sur des technologies plus modernes, démarrant. Une baisse a été enregistrée dans 10 PMA au titre des projets de pays du programme SYGADE, dans 13 PMA en ce qui concerne le programme SYDONIA et dans 6 autres pays au titre d'autres activités.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

40. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont restées centrées sur les conseils pour la formulation de politiques et sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Conformément aux paragraphes 178 et 217 de l'Accord d'Accra, et au paragraphe 11 de la décision 504 (LVII) de septembre 2010 du Conseil du commerce et du développement, les efforts visant à garantir la cohérence entre les trois piliers de l'action de la CNUCED se sont poursuivis.

Illustration

Le programme de travail sur les accords internationaux d'investissement (AII) illustre la façon dont les synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED œuvrent pour le développement.

Le programme observe les tendances, et recense et analyse les nouvelles questions liées à la réglementation des investissements internationaux, du point de vue du développement et sous un angle systémique. Il fournit aussi des

renseignements complets et à jour sur le régime d'accords internationaux d'investissement (AII). Deux séries de publications, *Issues in IIAs* et *International Investment Policies for Development*, sont réalisées, que vient compléter la série *IIA Issues Notes*, constituée de notes analytiques sur certains sujets intéressant les travaux d'analyse des politiques dans ce domaine. Ces produits aident les acteurs des politiques d'investissement à mieux exploiter les AII pour attirer des investissements étrangers et en tirer parti.

À partir de ces analyses approfondies des questions du moment, la CNUCED propose sur demande une assistance technique en vue de renforcer l'aptitude des pays en développement bénéficiaires à négocier et mettre en application des traités d'investissement susceptibles de promouvoir efficacement un investissement responsable. En 2010, le programme a dispensé des cours régionaux de formation intensive sur la négociation des AII, et sur la gestion du règlement des différends entre les investisseurs et les États – ainsi que des cours hybrides sur les deux thèmes – pour plus de 300 bénéficiaires. La CNUCED a aussi fourni ponctuellement une assistance technique ciblée sur toutes les questions ayant trait à la négociation et à la mise en œuvre des AII, y compris en ce qui concerne la gestion des affaires de règlement des différends entre investisseurs et États. Ces activités opérationnelles permettent au secrétariat de recueillir des données empiriques et d'obtenir des indications des praticiens sur les conséquences au plan de l'action des pouvoirs publics, et sont donc aussi bénéfiques pour ses activités de recherche et d'analyse dans ce domaine.

Le programme de travail sur les AII offre un cadre pour la formation de consensus sur les questions concernant les AII et leurs aspects liés au développement. Il assure le service de la Commission de l'investissement et de ses réunions d'experts connexes, suit les réunions organisées sur des sujets liés aux AII dans d'autres instances, et assure un réseau interactif international en ligne pour tous les acteurs des AII. Dans le cadre de ses activités de formation de consensus, la CNUCED a organisé en 2010 lors du Forum mondial de l'investissement une conférence sur les AII qui a réuni 223 praticiens de 80 pays. La conférence s'est achevée par le lancement du «G-15 des facultés de droit», projet pilote jetant les bases d'un réseau universitaire dans le domaine du droit des AII. Elle a ainsi fourni une possibilité exceptionnelle de renforcer les activités de recherche et d'analyse du programme sur les AII – apportant une nouvelle illustration des synergies qui existent entre les grands domaines d'action de la CNUCED.

Tableau 4

Dépenses de coopération technique, par région et par groupe d'activités, 2007-2010

(En milliers de dollars)

	2007	2008	2009	2010	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Total	31 501	38 283	38 789	39 198	100,0
<i>Par région:</i>					
Afrique	6 249	5 997	7 349	7 551	19,3
Asie et Pacifique	6 748	8 774	7 959	6 895	17,6
Amérique latine et Caraïbes	3 056	4 480	5 250	5 851	14,9
Europe	701	1 056	728	690	1,8
Coopération interrégionale	14 747	17 976	17 504	18 212	46,5

	2007	2008	2009	2010	
	Montant	Montant	Montant	Montant	%
Par groupe d'activités:					
Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale		4 552	3 357	2 737	7,0
Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information		461	323	387	1,0
Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté		1 472	1 328	1 140	2,9
Politique de la concurrence et protection des consommateurs		750	875	1 231	3,1
Commerce, environnement et développement		944	901	983	2,5
IED: tendances et problématiques		542	416	470	1,2
Politiques en matière d'investissement		3 143	2 454	2 091	5,3
Facilitation de l'investissement		590	1 701	785	2,0
Développement des entreprises		415	848	1 816	4,6
Mondialisation et stratégies de développement		173	426	753	1,9
Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement		5 714	5 025	4 738	12,1
Facilitation du transport et du commerce		13 473	14 675	15 058	38,4
TIC: politiques et applications au service du développement		382	411	321	0,8
Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions		2 271	2 530	2 415	6,2
Science, technologie et innovation		252	265	356	0,9
Capacités productives dans les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables		1 167	710	892	2,3
Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé		336	313	678	1,7
Direction exécutive et gestion et services d'appui		1 644	2 231	2 348	6,0
<i>Dont: PMA</i>	<i>13 072</i>	<i>15 699</i>	<i>16 140</i>	<i>13 277</i>	<i>34</i>

41. La rationalisation des activités menées au sein de chaque ensemble thématique et le regroupement des projets par fonds thématiques d'affectation spéciale ont continué en 2010. Les efforts ont visé à réduire la fragmentation de la coopération technique de la CNUCED et la dispersion des fonds d'affectation opérationnels. Le secrétariat est parvenu à clore du point de vue financier 39 projets en 2010, dont 17 projets interrégionaux et 3 projets régionaux¹. Cependant, 35 nouveaux projets ont commencé en 2010, dont 10 projets régionaux et interrégionaux seulement, le reste étant constitué de projets de pays. Depuis le début, les activités de pays réalisées dans le cadre des programmes SYGADE et SYDONIA sont exclues du processus de regroupement. Seuls sont concernés par ce processus les fonds d'affectation spéciale régionaux et interrégionaux financés par des donateurs bilatéraux, soit 82 projets interrégionaux et 22 projets régionaux ayant entraîné des dépenses en 2010. Les projets financés par le PNUD, le Compte pour le développement et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et «Unis dans l'action» ne font pas partie du

¹ Un projet est clos du point de vue financier quand toutes les activités du projet programmé ont été menées à bien et qu'il n'y a plus d'engagements non liquidés dans les comptes de projet.

processus de regroupement puisqu'ils sont assujettis à des règles administratives et financières différentes de celles qui s'appliquent aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale.

Encadré 2

La coopération de la CNUCED en quelques chiffres

	2009	2010
• Nombre de projets ayant entraîné des dépenses*	255	248
• Nombre de projets multidonateurs à plus de cinq donateurs	20	20
• Nombre de nouveaux projets engagés d'un budget inférieur à 200 000 dollars	11	13
• Nombre de projets et de programmes interrégionaux	101	82
• Nombre de projets et programmes régionaux	27	26
• Nombre de projets de pays	128	113
• Nombre de projets de pays en faveur des pays les moins avancés	56	51
• Nombre de nouveaux projets financés par un fonds d'affectation spéciale engagés	37	37
• Nombre de projets clos du point de vue financier	37	40
• Nombre de pays ayant versé des contributions	88	82
• Nombre de projets autofinancés	65	59
• Nombre de projets financés par le PNUD	18	14
• Nombre de projets financés uniquement par la Communauté européenne	10	6
• Nombre de rapports financiers envoyés aux donateurs**	458	511
• Nombre de projets régionaux et interrégionaux, par groupe d'activité: 2009 – 1: 12, 2: 6; 3: 8; 4: 3; 5: 11; 6: 2; 7: 17; 8: 3; 9: 2; 10: 3; 11: 2; 12: 14; 13: 3; 14: 9; 15: 3; 16: 2; 17: 2; 18: 11;	113	
• Nombre de projets régionaux et interrégionaux, par groupe d'activité: 2010 – 1: 9; 2: 7; 3: 7; 4: 2; 5: 9; 6: 2; 7: 10; 8: 5; 9: 4; 10: 5; 11: 5; 12: 15; 13: 2; 14: 8; 15: 3; 16: 2; 17: 4; 18: 6;		105
• Contributions extrabudgétaires reçues, total (en dollars)	29 858 738	30 738 733
• Contributions extrabudgétaires reçues des dix premiers donateurs bilatéraux, total (en dollars)	13 156 520	13 811 479
• Ressources du programme SYDONIA en pourcentage des dépenses totales	32 %	38 %
• Ressources du programme SYGADE en pourcentage des dépenses totales	13 %	12 %

* Les projets opérationnels n'entraînent pas tous des dépenses dans une année donnée.

** Pour les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, un rapport individuel est adressé à chaque donateur.

Note: Les projets énumérés dans le présent encadré ont entraîné des dépenses. Ils incluent aussi des projets qui sont achevés du point de vue opérationnel, mais qui ne sont pas encore clos du point de vue financier.

42. Le Comité d'examen des projets² a continué de jouer son rôle central de mécanisme interne chargé de garantir la cohérence et la coopération interdivisions sur les questions relatives à la coopération technique. Son mandat a été approuvé en interne en 2008. Le Comité se réunit selon que nécessaire pour examiner les questions concernant la gestion de la coopération technique, y compris les appels de fonds, la répartition des fonds et l'approbation des nouvelles propositions de projets. Les référents du Comité au sein des divisions et le Service de la coopération technique ont des contacts pratiquement quotidiens.

43. Le document sur les 17 ensembles thématiques, distribué en tant que document de travail informel du Groupe de travail, est fréquemment mis à jour par les divisions responsables des différents ensembles d'activités pour refléter les mandats confiés au secrétariat et les activités en cours ou proposées suite aux demandes reçues des bénéficiaires. Il inclut les propositions visant à fusionner les projets interrégionaux et régionaux dans des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs. L'objectif est de continuer de réduire le nombre des fonds d'affectation spéciale, de regrouper les activités et de simplifier et harmoniser la structure de la coopération technique de la CNUCED. Les renseignements concernant les nouveaux projets et les projets clos en 2010 figurent au tableau 10 du document TD/B/WP/232/Add.2.

44. Le secrétariat est déterminé à poursuivre ses efforts visant à réduire la fragmentation et compte sur le soutien des pays donateurs à cet égard. La clôture de projets et le remboursement des montants résiduels ou le transfert de ces montants à d'autres activités ne sont possibles que si le secrétariat reçoit l'autorisation et des instructions claires des donateurs. Sans ces éléments, les progrès ne pourront être que limités.

45. En application du paragraphe 9 de la décision 504 (LVII) de septembre 2010 du Conseil du commerce et du développement et en vue de déterminer de manière transparente les besoins des bénéficiaires et de guider les donateurs dans leurs décisions concernant l'affectation de leurs contributions, le secrétariat a établi une liste indicative des demandes officielles d'assistance adressées à la CNUCED en 2010-2011, qui a été distribuée en tant que document de travail informel du Groupe de travail.

46. Comme suite à la demande émise l'an dernier par le Conseil du commerce et du développement au paragraphe 12 de sa décision 504 (LVII), la fonctionnalité du portail des projets (www.unctad.info/en/TC/?mode=AllProjects) a été améliorée pour faire apparaître clairement la liste de tous les partenaires de développement qui financent des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. La version améliorée du portail permet d'accéder en ligne à des renseignements complets sur tous les projets d'assistance technique de la CNUCED et de trier l'information par projet, donateur, couverture géographique et ensemble thématique. Dans le cadre de ses efforts constants pour améliorer la visibilité de ses activités d'assistance technique et faire en sorte que toutes les parties prenantes aient accès à l'information pertinente, le secrétariat veille à ce que l'information relative à l'assistance technique soit pleinement intégrée dans le développement du nouveau site Web de la CNUCED.

² Le Comité d'examen des projets de la CNUCED est le mécanisme interdivisions par lequel des décisions collégiales sont prises concernant les activités d'assistance technique et de mobilisation de fonds de la CNUCED. Son mandat a été approuvé en 2008. Ses objectifs et compétences sont les suivants: mettre en commun et transmettre l'information, analyser les programmes de coopération technique de la CNUCED, améliorer et simplifier les procédures, appuyer les efforts de mobilisation de ressources, assurer la cohésion d'ensemble, et renforcer le rôle de la CNUCED au niveau des pays.

47. La CNUCED a contribué depuis son lancement en octobre 2010 à la nouvelle base de données globale de l'OMC sur l'assistance technique liée au commerce (GTAD)³, conçue dans le but de servir de portail d'échange de renseignements entre les institutions partenaires sur la réalisation future des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce. Le GTAD est un outil interactif, qui prend en considération les projets nationaux et régionaux, ainsi que les cours de formation internationaux. Il s'agit d'une base prospective, couvrant la période commençant en janvier 2010. La base de données comporte un moteur de recherche, qui permet d'extraire des données selon différents paramètres, tels que le pays bénéficiaire, l'une des 20 catégories commerciales, etc.

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

48. En 2010, la CNUCED a continué de renforcer son rôle dans le processus de réforme de l'ONU, en pleine conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement et en application des décisions de sa douzième session et des décisions du Conseil du commerce et du développement qui ont suivi. La participation de la CNUCED au processus «Unis dans l'action» a été assurée par un certain nombre d'initiatives, parmi lesquelles: a) la continuation par la CNUCED de son rôle de coordonnateur du Groupe interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur le commerce et les capacités productives⁴; b) la participation active de la CNUCED au Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), en particulier pour faire connaître l'importance de l'aide liée au commerce dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)⁵; et c) le rôle moteur de la CNUCED au sein du GNUD sur toutes les questions concernant la participation des organismes non résidents aux plans de pays des Nations Unies.

49. Depuis sa création en avril 2007 et son lancement officiel par le Secrétaire général de l'ONU à la douzième session de la Conférence en avril 2008, le Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives est un instrument dynamique en vue de garantir l'inclusion du commerce et des questions connexes dans les activités d'assistance du système des Nations Unies et de contribuer à la cohérence à l'échelle du système. C'est un mécanisme interinstitutions efficace pour l'élaboration de programmes communs dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» et dans les pays qui ont adopté la stratégie «Unis dans l'action».

³ <http://gtad.wto.org/>.

⁴ Le Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions composé d'organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies avec des mandats et des compétences dans le domaine du commerce international et des secteurs productifs. Coordonné par la CNUCED, il compte actuellement comme membres l'ONUDI, la FAO, l'OIT, le CCI, l'OMC, le PNUD, la CNUDCI, les cinq commissions régionales, le PNUE et l'UNOPS. Voir <http://www.unsystemceb.org/> / <http://www.unctad.org>.

⁵ Les PNUAD contiennent la réponse collective et stratégique formulée par l'équipe de pays des Nations Unies en tant que contribution à la définition et à l'exécution des priorités au titre du plan de développement national, à partir d'une approche globale couvrant toute la gamme des activités analytiques, normatives, techniques et opérationnelles du système des Nations Unies, et tenant compte des organismes, des fonds et des programmes résidents et non résidents.

1. Renforcement de la participation de la CNUCED et du Groupe interinstitutions au niveau des pays

a) Participation dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU»

50. Comme indiqué précédemment dans la partie I.E, la CNUCED et le Groupe interinstitutions appuient les pays pilotes de l'initiative «Une ONU». Au moment de la rédaction du présent rapport, en juin 2011, des programmes communs⁶ étaient en cours d'exécution et/ou de conception par le Groupe interinstitutions pour les pays ci-après:

a) En **Albanie**, le Groupe interinstitutions participe à la formulation d'un programme commun dans le cadre du nouveau cycle du PNUAD débutant en 2012;

b) Au **Cap-Vert**, le Groupe interinstitutions réalise un programme commun sur la sortie du pays de la catégorie des PMA et son intégration dans l'économie mondiale. La CNUCED est l'organisme chef de file, en coopération avec la FAO, le CCI, le PNUD et l'ONUDI. Le Groupe interinstitutions participe à la formulation d'un nouveau programme commun dans le cadre du cycle du PNUAD commençant en 2012;

c) Au **Mozambique**, le Groupe interinstitutions réalise un programme commun sur le renforcement des capacités pour la formulation et la gestion efficaces des politiques commerciales (PNUD, FAO, CCI, CNUCED et ONUDI) dont les activités sont coordonnées avec le processus du Cadre intégré renforcé. Il participe à la formulation d'un nouveau programme commun dans le cadre du cycle du PNUAD commençant en 2012;

d) Au **Pakistan**, comme le pays a actuellement pour priorité de régler des conflits et des problèmes humanitaires, l'assistance du Groupe interinstitutions a été reportée;

e) Au **Rwanda**, le Groupe interinstitutions poursuit la mise en œuvre (engagée en 2008) d'activités relatives à la concurrence, à l'investissement et aux politiques industrielles (CNUCED, ONUDI). Dans le contexte de l'examen à mi-parcours du PNUAD, le Groupe propose de nouvelles activités d'assistance sur l'intégration régionale au moyen d'un programme commun associant la CEA, le PNUD, la CNUCED et le CCI. La coordination avec le processus du Cadre intégré renforcé est assurée;

f) En **République-Unie de Tanzanie**, le Groupe participe à la formulation du nouveau cycle de programme PNUAD-Unis dans l'action devant débuter en 2011. L'assistance proposée en coordination avec le Cadre intégré renforcé est inscrite à la rubrique «Croissance économique et gouvernance économique» (Résultat 1 du PNUAD 2011-2015) et regroupe des interventions du PNUD, du BIT, de la CNUCED, de l'ONUDI et du CCI;

g) Au **Viet Nam**, le Groupe participe au Programme commun «Une ONU» intitulé «Production et commerce verts aux fins de la multiplication des possibilités de revenu et d'emploi dans les zones rurales» appuyé par le Fonds pour la réalisation des OMD. La FAO, le BIT, le CCI, la CNUCED et l'ONUDI participent au programme; et

h) En **Uruguay**, le Groupe participe à un programme commun réalisé dans le cadre du PNUAD 2011-2015, «Développement durable par l'intégration dans le système commercial international, la diversification de la production et l'accroissement des investissements». Participent à cette activité la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, le CCI, la FAO et le PNUE.

⁶ Un tableau contenant des informations récentes sur les opérations du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives au niveau des pays sera distribué au Groupe de travail durant sa session.

51. Le Groupe joue aussi un rôle important pour ce qui est d'assurer la liaison et la coordination entre le Cadre intégré renforcé pour les PMA et les programmes «Une ONU».

b) *Participation dans les pays engagés dans le processus «Uni dans l'action» pour la formulation de leurs nouveaux PNUAD*

52. Outre les pays pilotes de l'initiative «Une ONU», le nombre de pays ayant adopté l'approche «Unis dans l'action» pour formuler de nouveaux PNUAD fondés sur les lignes directrices révisées en 2009 est en augmentation. Beaucoup de coordonnateurs résidents des Nations Unies ont sollicité l'aide du Groupe interinstitutions pour prendre en compte au niveau des pays les priorités gouvernementales pour les questions liées au commerce et en matière de capacités productives.

53. Le Groupe interinstitutions a pris l'initiative d'élaborer et d'exécuter des programmes communs de diverses configurations et intensités dans les pays et territoires ci-après à compter de juillet 2010:

- a) **Afrique:** Comores, Lesotho, Madagascar, Mali et Sao Tomé-et-Principe;
- b) **Moyen-Orient:** République arabe syrienne et Territoire palestinien occupé;
- c) **Asie et Pacifique:** Afghanistan, Bhoutan et République démocratique populaire lao;
- d) **Europe et Communauté d'États indépendants:** Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Serbie et Ukraine; et
- e) **Amérique latine et Caraïbes:** Équateur, Haïti et Panama.

c) *Le Cadre intégré renforcé*

54. Pour les pays bénéficiant d'activités au titre de Cadre intégré renforcé, les activités prévues dans les programmes communs concordent avec celles proposées dans l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC). Cette approche est déjà appliquée au Cap-Vert, au Mozambique et au Rwanda, pays pilotes de l'initiative «Une ONU», mais aussi dans d'autres PMA comme le Bhoutan, les Comores, la République populaire démocratique lao, le Lesotho et Haïti.

55. En ce qui concerne le financement, les ressources potentiellement accessibles pour des projets de la catégorie 1 et de la catégorie 2 au titre du Cadre intégré renforcé seraient complétées par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Comme les fonds au titre du Cadre intégré renforcé n'étaient pas encore opérationnels en 2010, dans le cas du Mozambique, du Cap-Vert et du Rwanda, les activités proposées dans l'EDIC ont été financées par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Encadré 3**Participation de la CNUCED et du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives au processus «Unis dans l'action»****Haïti**

Sur la base des priorités indiquées par Haïti, la CNUCED a coordonné en 2010 l'élaboration d'une étude comportant un programme d'assistance sur le relèvement et la gouvernance économiques, élaboré par les trois entités du Groupe interinstitutions – CCI, CNUCED et ONUDI. Cet ensemble de propositions, d'un montant total de 8 480 900 dollars répartis sur trois ans, inclut les domaines suivants: a) dette extérieure; b) renforcement des capacités d'exportation dans le secteur du café; c) mesures visant à attirer les investissements étrangers dans la zone frontalière; d) réglementation électronique; et e) normes industrielles. Les propositions seront pleinement coordonnées avec le futur processus du Cadre intégré renforcé.

À la suite de consultations avec le Gouvernement haïtien en octobre et novembre 2010, le programme commun a été révisé et finalisé pour présentation au Fonds de relèvement pour Haïti, auquel seuls des programmes interinstitutions des Nations Unies peuvent être présentés. Doivent intervenir ensuite: a) des contacts avec les nouvelles autorités haïtiennes en vue de leur confirmation de cet ensemble de propositions; et b) la mise à disposition d'une partie au moins des ressources nécessaires avant soumission de l'ensemble de propositions au Fonds de relèvement pour Haïti.

Concernant la proposition visant à attirer des investissements étrangers dans la zone frontalière, des consultations sont en cours avec les autorités de la République dominicaine.

Lesotho

Le Groupe interinstitutions coordonne l'assistance fournie par ses membres au Lesotho. En 2010, la CNUCED a participé conjointement avec le PNUD, le BIT et le CCI au programme commun sur la croissance économique au Lesotho, qui vise à déployer un effort concerté pour renforcer les entreprises existantes, en particulier au niveau des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à dispenser une formation sur les compétences aux entrepreneurs dans les quatre districts concernés. Ce programme commun est financé par l'intermédiaire du Fonds «Une ONU» pour le Lesotho. Des fonds supplémentaires devraient être disponibles en 2011.

En outre, des fonds devraient être libérés dans le cadre du mécanisme du Cadre intégré renforcé pour financer une assistance technique liée au commerce pour le développement économique. Le Groupe interinstitutions continuera, là encore, de jouer un rôle important dans ce contexte.

En dernier lieu, il est à noter que les trois entités du Groupe interinstitutions (CCI, CNUCED et CEA) participeront à un atelier pilote animé par la CNUCED sur le thème «Intégrer la dimension commerciale dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement», qui se tiendra à Maseru (Lesotho) en mai 2011. D'autres ateliers nationaux ou régionaux de cette nature auront lieu à l'avenir dans un certain nombre de pays.

* Pour de plus amples renseignements concernant le Groupe interinstitutions, voir le lien: <http://www.unctad.org/Templates/StartPage.asp?intItemID=4793&lang=1>.

2. Organisation et participation du Groupe interinstitutions au niveau du système des Nations Unies

56. Activité de pays: En vue de mieux faire connaître le rôle de l'approche «Unis dans l'action» et le rôle du Groupe interinstitutions dans l'exécution du programme Aide pour le commerce, la CNUCED a organisé à Genève une réunion spéciale sur l'exécution du programme au Bélarus, le 28 avril 2010. Le Ministre de l'économie et le Ministre adjoint des affaires étrangères du Bélarus et le Coordonnateur résident des Nations Unies dans le pays ont participé à la manifestation.

3. Appui aux coordonnateurs résidents des Nations Unies et aux équipes de pays des Nations Unies sur les questions opérationnelles liées au commerce et aux secteurs productifs

57. Le Groupe interinstitutions a organisé (ou participé à) des activités d'information destinées aux coordonnateurs résidents et aux conseillers économiques des Nations Unies, visant à promouvoir l'inclusion des questions liées au commerce et aux capacités productives dans les PNUAD:

a) Quatre entités du Groupe interinstitutions (CEE, PNUD, ONUDI et CNUCED) ont participé à la réunion organisée à Genève le 29 juin 2010 pour la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants; et

b) Une réunion spéciale du Groupe interinstitutions a été organisée à Genève le 18 mars 2010 pour les 20 nouveaux coordonnateurs résidents des Nations Unies, dans le cadre du programme d'information à l'entrée en fonctions établi par le Bureau de la coordination des activités de développement.

IV. Conclusions

58. En 2010, le secrétariat a continué d'aborder les questions liées à la coopération technique sur les plans interne et externe dans l'esprit de la réforme menée à l'échelle du système des Nations Unies:

a) Les activités de suivi en application de l'Accord d'Accra et des décisions du Conseil du commerce et du développement concernant la structure et le fonctionnement de la coopération technique de la CNUCED se sont poursuivies. Les efforts de regroupement des activités au sein d'ensembles thématiques se sont poursuivis de même que les mesures visant à renforcer la cohérence et la transparence et à consolider la gestion interne. L'objectif général est d'améliorer l'impact et la pérennité des activités de projets. La réalisation d'activités s'est poursuivie à un rythme soutenu afin de satisfaire les demandes en nombre croissant reçues des bénéficiaires dans tous les domaines se rattachant au mandat de la CNUCED;

b) Les activités au niveau du système des Nations Unies se sont déroulées principalement dans le cadre du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives, que la CNUCED a continué de diriger. Pendant l'année 2010, le Groupe interinstitutions a continué de s'affirmer comme l'un des mécanismes interinstitutions les plus dynamiques du système des Nations Unies. Avec ses 16 membres, le Groupe a pu participer activement aux phases préparatoires d'un certain nombre de PNUAD au niveau national et formuler et exécuter des programmes et des activités communs dans le cadre du processus «Unis dans l'action».

59. En ce qui concerne le groupement des projets et des fonds thématiques d'affectation spéciale, un nombre croissant de donateurs confirment leur soutien au regroupement des projets dans le cadre de fonds d'affectation spéciale thématiques, pluriannuels et

multidonateurs. La participation active des donateurs au processus, eu égard en particulier aux lourdes procédures administratives liées à la clôture des fonds d'affectation spéciale et au transfert des fonds non dépensés, est importante pour faciliter et accélérer le processus, qui reste lent.

60. La CNUCED adapte sa coopération technique aux besoins divers des pays et régions qui en bénéficient, conformément à leurs priorités de développement. Il n'existe pas de «stratégie unique» permettant de répondre aux besoins d'assistance technique liée au commerce de tous les pays et régions. Les services fournis cherchent à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement dans leur gestion économique pour ce qui concerne le commerce et le développement. Le rôle que joue l'assistance technique de la CNUCED, s'agissant de porter attention à la gouvernance économique nationale et de promouvoir celle-ci, doit être évalué du point de vue de la contribution qu'elle apporte grâce à: a) des conseils et une assistance, dans tous ses domaines d'activité; b) des programmes et des projets pour la création et/ou la modernisation des institutions pour favoriser un cadre propice au développement économique; et c) des programmes de formation menés dans le contexte de l'exécution de projets de création de capacités pour la gestion des institutions chargées de mettre en œuvre les politiques et de veiller au respect des lois.

61. En ce qui concerne la dimension extérieure, de plus en plus de pays adoptent la stratégie «Unis dans l'action». Il en résulte un défi important non seulement pour les 15 institutions membres du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, mais aussi pour les donateurs et les bénéficiaires. Toutes les parties prenantes de l'assistance liée au commerce doivent assurer entre elles une coordination et une cohérence accrues. Les institutions ne doivent pas seulement coordonner leur participation dans les pays pilotes «Unis dans l'action» et dans les pays associés au nouveau processus du PNUAD, mais aussi leur participation dans le cadre du GNUD, en vue de la formulation de nouvelles règles et de nouveaux mécanismes types des Nations Unies pour les activités de développement. Les bénéficiaires doivent veiller à ce que leurs priorités nationales soient pleinement prises en compte dans les processus du PNUAD conçus et mis en place dans leur pays pour permettre au Groupe interinstitutions de répondre efficacement à leurs besoins. En dernier lieu, les donateurs, par leurs contributions aux fonds thématiques d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs et aux nouveaux mécanismes des fonds d'affectation spéciale multidonateurs établis au niveau des pays, assurent à la CNUCED et aux autres institutions la souplesse et les capacités voulues pour proposer des activités avec les fonds correspondants et participer ainsi pleinement aux efforts de programmations communs dans ce contexte. Les donateurs sont donc invités à fournir des ressources adéquates aux mécanismes de financement susmentionnés afin que la réforme des activités de développement du système des Nations Unies soit menée avec efficacité et cohérence.